

tarifs de l'eau et de l'assainissement sur LA ROCHELLE

en application des délibérations du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021

ANNEE 2022

rubrique	€/m ³ H.T.	T.V.A. (5,5 %) = TTC
♦ EAU seule - Communauté d'Agglomération	1,360	1,435
♦ Redevance « Prélèvement » Agence de l'Eau Loire Bretagne ⁽¹⁾	0,070	0,074
♦ Redevance « Pollution domestique » Agence de l'Eau Loire Bretagne ⁽¹⁾	0,300	0,317
Total eau :	1,730	1,825
♦ + abonnement compteur Ø 15	5,50	5,80

COÛT TOTAL EAU DE 120 m³	213,10	224,82
« « rapporté à 1 m ³	1,78	1,87

ASSAINISSEMENT - Communauté d'Agglomération

♦ Redevance proportionnelle	1,359	(sans T.V.A.) ⁽²⁾
♦ Redevance « Modernisation des réseaux de collecte » Agence de l'Eau Loire Bretagne ⁽¹⁾	0,160	(sans T.V.A.) ⁽²⁾
Total assainissement :	1,519	(sans T.V.A.) ⁽²⁾
♦ + redevance fixe		
logement individuel	69,15	(sans T.V.A.) ⁽²⁾
logement collectif	48,32	(sans T.V.A.) ⁽²⁾

COÛT TOTAL ASSAINISSEMENT SEUL		(sans T.V.A.) ⁽²⁾
de 120 m ³ logement individuel	251,43	
rapporté à 1 m ³	2,10	
de 120 m ³ logement collectif	211,40	
rapporté à 1 m ³	1,76	

COÛT TOTAL EAU ASSAINIE		
de 120 m ³ logement individuel	464,53	476,25
rapporté à 1 m ³	3,87	3,97
de 120 m ³ logement collectif	424,50	436,22
rapporté à 1 m ³	3,54	3,64

(1) Redevances "Lutte contre la Pollution", « Prélèvement » et « Modernisation des réseaux de collecte » perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

(2) La Communauté d'Agglomération n'est pas assujettie à la T.V.A. pour l'assainissement

Frais d'accès au service (frais unique souscription / résiliation) : 51,00 € HT (x 2 en dehors des heures d'ouverture du service)
Frais ouverture dossier contentieux : 52,02 € HT